

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Date : MARDI 14 NOVEMBRE 2017**Année scolaire : **2017 - 2018**Numéro de séance : **2**Date de transmission de la convocation aux membres : **24 octobre 2017**1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : **Eliane LONGEVILLE**Secrétaire de séance : **Benjamin BRONDEAU, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation**Quorum (13 ou 16) : **13**Nombre de présents : **21****Ordre du jour****I – Fonctionnement général**

- 1° - Installation du Conseil d'Administration et des autres instances
- 2° - Commission d'hygiène et de sécurité
- 3° - Conseil pédagogique
- 4° - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- 5° - Commission éducative
- 6° - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 7° - Convention CDC – Utilisation des minibus
- 8° - Convention CDC – Mise à disposition d'un minibus

II - Vie pédagogique et éducative

- 1° - Parcours avenir 2017-2018
- 2° - Convention Anatole (chorale)

III – Vie budgétaire et financière

- 1° - Tarifs pour pertes et dégradations diverses
- 2° - Dons et legs
- 3° - Fleurs et cadeaux
- 4° - Tarifs 2018 de la restauration scolaire
- 5° - Abonnements pluri-annuels
- 6° - Marchés et contrats :
 - a) Autorisation de conclure des marchés inférieurs à un an
 - b) Autorisation de conclure des contrats pluri-annuels
- 7° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Allemagne (Munich)
- 8° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Irlande (Dublin)

IV – Questions diverses

- 1° - Questions diverses des représentants des parents d'élèves
- 2° - Questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Annexes :

- Annexe 1** : Tableau récapitulatif des instances
- Annexe 2** : Règlement intérieur du conseil d'administration
- Annexe 3** : Convention CDC – Utilisation des minibus
- Annexe 4** : Convention CDC – Mise à disposition d'un minibus
- Annexe 5** : Parcours avenir 2017-2018
- Annexe 6** : Convention Anatole
- Annexe 7** : Abonnements pluri-annuels
- Annexe 8** : Contrats pluri-annuels
- Annexe 9** : Budget prévisionnel séjour en Allemagne
- Annexe 10** : Budget prévisionnel séjour en Irlande

PRESENCE au CONSEIL

Séance du mardi 14 novembre 2017

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P [☐]	A [☐]	E [☐]	Nom - Prénom	P [☐]	A [☐]	E [☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LONGEVILLE	X						
	Proviseur ou principal adjoint	M. SANCHEZ-OPERIOL	X						
	Adjointe Gestionnaire	Mme CAMPS	X						
	C.P.E.	Mme CORBET	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	Mme VERGNON		X	X				
		M. QUILLET		X	X				
	Groupement de communes	M. GAILLARD	X						
	Commune siège	Mme DEVAUX RIBOT		X	X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. BONNIN	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BRONDEAU	X						
		Mme COLPAERT		X	X				
		M. GOUE		X	X	M. NOTTEBART	X		
		M. GUYON	X						
		M. HANOTE	X						
		M. PAULZE		X	X	M. PROU	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme FOUCAUD	X						
		Mme PENAUD	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme CANARD	X						
		Mme GARANDEL		X	X	Mme STEIGER	X		
		Mme MOA		X	X	Mme ROGER	X		
		Mme CORMOULS-HOULES	X						
		MME BAUDE	X						
		Mme CHERBONNEL	X						
	Elèves	Alix IHALA	X						
		Avril DANNA		X	X	Alexis TURBE	X		

[☐] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 17 heures 55. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'île de Ré, présente les excuses de Madame VERGNON, représentante de la collectivité de rattachement. Elle sera présente au prochain Conseil d'Administration et présentera, à cette occasion, le programme annuel des travaux prévus pour 2018 au collège les Salières.

Monsieur Benjamin BRONDEAU, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, assure le secrétariat de séance.

Madame la Principale présente les nouveaux élus pour cette année scolaire.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 9 octobre 2017, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration et propose de le modifier de la façon suivante :

I – Fonctionnement général

- 1° - Installation du Conseil d'Administration et des autres instances
- 2° - Commission d'hygiène et de sécurité
- 3° - Conseil pédagogique
- 4° - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- 5° - Commission éducative
- 6° - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 7° - Convention CDC – Utilisation des minibus
- 8° - Convention CDC – Mise à disposition d'un minibus

II - Vie pédagogique et éducative

- 1° - Parcours avenir 2017-2018
- 2° - Convention Anatole (chorale)

III – Vie budgétaire et financière

- 1° - Tarifs pour pertes et dégradations diverses
- 2° - Dons et legs
- 3° - Fleurs et cadeaux
- 4° - Tarifs 2018 de la restauration scolaire
- 5° - Abonnements pluri-annuels
- 6° - Marchés et contrats :
 - a) Autorisation de conclure des marchés inférieurs à un an
 - b) Autorisation de conclure des contrats pluri-annuels
- 7° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Allemagne (Munich)
- 8° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Irlande (Dublin)

IV – Questions diverses

- 1° - Questions diverses des représentants des parents d'élèves
 - DNB : nouvelles modalités
 - Conseils de classe
 - Système des cartes de cantine : proposition d'un système biométrique par les parents
 - Poids du cartable des élèves
 - La multiplication des antennes au niveau des piliers du stade
 - Communication du mail des parents à leurs représentants
 - Communication des procès-verbaux du Conseil d'Administration

2° Questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

- Installation des goélands dans l'enceinte de l'établissement
- Demande de réouverture du parking interne de l'établissement aux personnels
- Demande de report des rencontres parents et professeurs de décembre 2017 à janvier 2018

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité (21 votants).

I - Fonctionnement général

1° Installation du Conseil d'Administration et des autres instances (Annexe 1)

Madame la Principale procède à la mise en place des différentes instances, des élections ayant précédé le Conseil d'Administration :

- La commission permanente
- Le conseil de discipline

Madame la Principale précise que la commission permanente étudie les questions qui seront votées ensuite en conseil d'administration ; elle est obligatoire dans certains cas : la préparation de la rentrée scolaire avec la répartition de la DGH, la modification du règlement intérieur.

2° Commission d'hygiène et de sécurité (Annexe 1)

Madame la Principale rappelle rapidement le rôle de la CHS et sa composition : membres de droit, titulaires et suppléants. Elle précise que cette instance n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

3° Conseil pédagogique

Celui-ci est obligatoire dans les établissements depuis la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005. **Madame la Principale** rappelle le rôle du conseil pédagogique. C'est une instance consultative : politique éducative de l'établissement, projet d'établissement. Outre le chef d'établissement, son adjoint, la CPE et la documentaliste, elle est constituée des professeurs coordonnateurs de façon à ce que chaque discipline soit représentée (en cas d'empêchement, tout autre enseignant de la même discipline pourra être amené à le suppléer). Les professeurs principaux de chaque niveau sont également représentés.

4° Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (Annexe 1)

Madame la Principale en rappelle la constitution et le rôle (élaborations de projets et mise en place d'actions dans le cadre de la santé, de la sécurité routière, de la prévention des risques...).

5° Commission éducative (Annexe 1)

Madame la Principale rappelle que la commission éducative joue un rôle de régulation et de médiation.

Sa mission est d'examiner la situation de l'élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires, de le mettre face à ses responsabilités et de proposer des solutions afin d'éviter ainsi le recours au conseil de discipline.

Madame la Principale rappelle la composition de cette commission, prévue dans le règlement intérieur du collège :

- Le chef d'établissement qui en assure la présidence,
- L'adjoint qui assure la présidence en cas d'empêchement du chef d'établissement,
- L'adjointe gestionnaire,
- La CPE,

- Des représentants des personnels enseignants (selon la situation étudiée, le professeur principal et un professeur de l'équipe éducative, un professeur siégeant au conseil de discipline),
- Un représentant des personnels ATOSS,
- Deux représentants de parents d'élèves,
- Toute personne jugée nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève (infirmière, médecin scolaire, psychologue éducation nationale, assistant d'éducation...).

6° Règlement intérieur du conseil d'administration (Annexe n° 2)

Madame la Principale présente à l'assemblée le règlement intérieur du fonctionnement du conseil d'administration.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation propose de désigner en amont les prochains secrétaires de manière à s'organiser pour effectuer le secrétariat.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

7° Convention CDC – Utilisation des minibus (Annexe n° 3)

Madame la Principale présente la convention entre la Communauté de Communes de l'île de Ré et le collège Les Salières portant sur la mise à disposition de minibus. Elle précise que cette convention sera désormais renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Une représentante des parents d'élèves s'étonne de l'objet de la convention : cadre associatif.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'île de Ré, explique qu'il s'agit d'une convention type de la CDC et précise le cadre légal de la présente convention.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

8° Convention CDC – Mise à disposition d'un minibus (Annexe n° 4)

Madame la Principale rappelle aux membres du Conseil d'Administration la décision prise par la Communauté de Communes de l'île de Ré : la mise à disposition d'un minibus pour le collège. Le projet de convention a été présenté lors du précédent conseil d'administration.

Elle explique que ce minibus est mis à la disposition du collège Les Salières pour les activités menées durant la période scolaire afin de faciliter le transport des élèves. Ce minibus, stationné dans l'enceinte du collège, fait partie de la flotte des minibus de la CDC. Cette disposition est expérimentale. Un bilan sera effectué en fin d'année scolaire.

Madame la Principale précise qu'un contrat « responsabilité civile » doit être souscrit auprès de la MAIF, assureur choisi par le collège.

Madame la Principale explique qu'il est nécessaire d'effectuer une demande auprès d'elle pour l'utiliser, demande qui est ensuite transmise au service responsable de la CDC.

Le minibus est récupéré à chaque période de vacances scolaires par la CDC.

Monsieur BONNIN, personnalité qualifiée, demande comment se déroulent les passations du minibus avec la CDC lors des vacances scolaires.

Madame la Principale explique que cette procédure n'a posé aucun problème lors des dernières vacances : à la veille des vacances scolaires, le minibus a été laissé sur le parking extérieur (nettoyage du véhicule et plein du réservoir effectués). Un responsable de la CDC est passé pour vérifier. Le collège conserve un jeu de clefs, la CDC disposant d'un double. L'établissement récupère le véhicule le matin de la reprise.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

II – Vie pédagogique et éducative

1° Parcours avenir 2017-2018 (Annexe n° 5)

Madame la Principale présente le Parcours Avenir pour l'année scolaire 2017-2018. Le Parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours doit permettre à chaque élève, selon le niveau auquel il appartient de :

- Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Madame la Principale présente le document et les actions prévues pour chaque niveau. Elle insiste tout particulièrement sur le niveau 3^{ème} avec l'organisation du carrefour des métiers, prévu le samedi 27 janvier 2018 au matin et qui a pour objectif de mettre en présence les élèves de 3^{ème} avec des professionnels. La présence des élèves de 3^{ème} est obligatoire. Les transports scolaires sont prévus ce jour et pris en charge par le collège.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

2° - Convention Anatole pour la chorale (Annexe n° 6)

Madame la Principale présente la convention de partenariat avec l'association Anatole ; ce partenariat permet de favoriser des rencontres inter chorales et de produire des spectacles avec d'autres établissements scolaires.

En réponse à un représentant des parents d'élèves, **Madame la Principale** précise que la chorale du collège Les Salières compte environ 50 élèves.

Madame l'Adjointe Gestionnaire ajoute que cette convention a été présentée dans le cadre du programme annuel d'actions voté en juin 2017.

Monsieur BONNIN, personnalité qualifiée, forme le vœu que les jeunes choristes du collège viennent alimenter les chorales vieillissantes de l'Île de Ré.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

1° Tarifs pour pertes et dégradations diverses

Madame la Principale explique que toute dégradation (de matériel, de manuels scolaires, ...) fera l'objet d'une demande de remboursement auprès de la famille de l'élève concerné. En ce qui concerne les manuels scolaires, un tarif dégressif est proposé :

- Remboursement au prix du livre pour les manuels neufs,
- Remboursement aux 2/3 du prix du livre pour les manuels en bon état,
- Remboursement au 1/3 du prix du livre pour les manuels usagés ou dans le cas d'un changement de manuel l'année suivante.

Madame l'Adjointe Gestionnaire explique qu'il n'est pas appliqué de demande de remboursement pour la vaisselle cassée.

Une représentante des parents d'élèves demande si une caution ne pourrait pas être demandée pour les manuels scolaires.

Madame l'Adjointe Gestionnaire lui répond que c'est pour l'agence comptable une démarche compliquée à laquelle Monsieur l'Agent Comptable ne souhaite pas souscrire.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

2° Dons et legs 2018

L'autorisation de percevoir des dons et legs (de personnes physiques ou morales) relève également d'un acte administratif et est donc soumis au vote. **Madame la Principale** rappelle le principe comptable d'un don qui est, et reste une ressource affectée.

Elle cite l'exemple du Foyer Socio Educatif qui redonne sous la forme de dons le produit réalisé à la suite de certaines actions (vente de brioches et de gâteaux, tombolas...) : ces actions permettent de réduire la participation financière des familles pour des voyages scolaires. Il y a également le Lion's club qui effectue depuis de nombreuses années un don de 2 000 euros destiné à permettre aux élèves de 4^{ème} d'assister à une représentation théâtrale à La Maline.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

3° Fleurs et cadeaux 2018

Madame la Principale demande l'autorisation du Conseil d'Administration pour des achats d'un montant maximum de 80 euros : gerbe de fleurs lors du décès d'un membre de la communauté scolaire ou cadeau à des personnalités extérieures (par exemple, lors d'un échange linguistique et pédagogique).

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame la Principale rappelle que les tarifs 2018 de la restauration scolaire ont fait l'objet d'un vote lors d'un précédent Conseil d'Administration (mai 2017).

Par un courrier adressé le 18 octobre 2017, le Conseil Départemental, compétent pour arrêter les tarifs relatifs à la restauration et l'hébergement dans les collèges, a modifié le tarif proposé pour la catégorie C en rappelant que le premier tarif adulte doit être au moins égal au tarif d'un repas servi à un élève demi-pensionnaire.

C'est ainsi que le tarif pour la catégorie C passe de 3 euros à 3 euros 07.

Une représentante des parents d'élèves demande qui sont les personnels catégorie C.

Madame l'Adjointe Gestionnaire explique les catégories de personnels concernés : agents territoriaux, surveillants, AVS.

5° - Abonnements pluri-annuels (Annexe n° 7)

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente la liste des abonnements pluri-annuels.

Dans ces abonnements figurent PRONOTE et EDT : **Monsieur le Principal Adjoint** fournit une explication pour ces deux applications.

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente également la nouvelle fonctionnalité utilisée pour la demande de travaux dans PRONOTE.

Une représentante des parents d'élèves demande pourquoi il n'y a pas de quotidien au CDI. **Madame la Principale** lui répond que « l'Actualité » est un quotidien.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation remarque que l'abonnement à Charlie Hebdo, qui avait été souscrit après les attentats, au titre des idées de liberté d'expression et de liberté d'information et auquel l'équipe enseignante est très attachée, ne figure pas dans la liste.

Madame la Principale explique qu'il est nécessaire de faire des choix.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation s'étonnent (pour 3 € par numéro) et regrettent ce choix.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 6

6° - Marchés et contrats

a) Autorisation de conclure des marchés inférieurs à un an

Madame la Principale précise que le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer tout marché, contrat ou convention dont l'incidence financière est annuelle dans la double limite des crédits ouverts au budget et des dispositions des articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatives aux marchés à procédures adaptées (soit 209 000 € HT pour les fournitures et services et 5 225 000 € HT pour les travaux).

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

b) Autorisation de conclure des contrats pluri-annuels (Annexe n° 8)

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente la liste des contrats pluri-annuels et les commente. Elle précise que d'autres contrats viendront s'ajouter en cours d'année, dans le cadre d'un regroupement géré par le lycée Marcel Dassault, de Rochefort. Des contrats peuvent également être proposés par le Conseil Départemental.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation s'étonne du coût important de la maintenance de l'ascenseur (2 580 €) : **Madame l'Adjointe Gestionnaire** explique que ces visites sont obligatoires et, en effet, très coûteuses.

Madame la Conseillère Principale d'Education demande pourquoi le montant du contrat avec Index Education n'est pas le même que sur les abonnements précédents. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigée.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

7° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Allemagne (Munich) (Annexe n° 9)

Madame la Principale présente le voyage en Allemagne (Munich) prévu du 25 au 30 mars 2018 (43 élèves germanistes de 4^{ème} et de 3^{ème}). Madame FAUGEROUX est le professeur responsable.

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente le budget prévisionnel et précise la participation demandée aux familles : 350 euros.

Le voyage ne se déroulant pas chaque année, une représentante des parents d'élèves demande si des sommes sont provisionnées avant la réalisation de ce voyage.

Madame l'Adjointe Gestionnaire lui répond que non.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, trouve dommageable que le jumelage avec Philippsburg ne soit pas relayé par le collège pour faire perdurer cette relation. Cela ferait baisser grandement le prix des voyages. « Pour le territoire, le collège se prive d'une petite initiative qui serait appréciée de tous ».

Madame l'Adjointe Gestionnaire dit qu'il faut s'y prendre extrêmement tôt pour la préparation des voyages et que les démarches sont nombreuses et parfois complexes. Elle ajoute que certains établissements cessent d'organiser des voyages en raison des coûts, des contraintes de sécurité et de la complexité du travail.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation témoigne du fait que, pour autant, d'autres établissements organisent beaucoup plus de voyages.

Madame la Principale précise qu'un courrier d'engagement très détaillé sera adressé aux familles.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

8° - Budget prévisionnel du séjour linguistique en Irlande (Dublin) (Annexe n° 10)

Madame la Principale présente le voyage en Irlande prévu du 24 au 29 avril 2018 (50 élèves : 2 classes de 4^{ème} : 4^{ème} 3 et 4^{ème} 5). Madame FOURNIER est le professeur responsable.

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente le budget prévisionnel et précise la participation demandée aux familles : 363 euros.

Une représentante des parents d'élèves explique que les parents étaient étonnés de ne pas savoir qu'il y avait une vente de gâteaux (au profit des séjours linguistiques). Elle demande qu'une information soit faite auprès des familles pour obtenir davantage de résultats. Par ailleurs, elle se souvient de ventes de chocolatinnes qui font baisser les coûts de façon importante. Il lui est répondu que ce n'est pas très bon au niveau nutritionnel.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation explique que les actions type vente de gâteaux, opération brioches, destinées à aider le financement des voyages, viennent de débuter et sont prometteuses.

Une représentante des parents d'élèves demande pourquoi le transport par avion n'a pas été choisi. Il lui est répondu que c'est essentiellement pour des raisons financières.

Madame la Principale ajoute qu'un courrier d'engagement très détaillé sera adressé aux familles.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Départ de Madame CANARD, représentante des parents d'élèves à 19 h 25.

IV – Questions diverses

1° Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

DNB : épreuves et contrôle continu

Madame la Principale répond que les modalités de passage du DNB ont été expliquées aux parents de 3^{ème} lors de la réunion en octobre 2017. Des changements sont prévus mais non confirmés par la hiérarchie. Dès que cela sera le cas, les parents concernés seront destinataires de l'information.

Conseils de classe

Monsieur le Principal Adjoint vient d'établir et de communiquer le calendrier des conseils de classe du 1^{er} trimestre.

Système des cartes de cantine : proposition d'un système biométrique par les parents :

Madame l'Adjointe Gestionnaire répond qu'elle a pris des informations auprès de TURBO SELF et auprès de Monsieur l'Agent Comptable du collège : Il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les représentants légaux et que cela ne dispense pas d'avoir le système de carte. En outre, des recours de parents peuvent être déposés et les recommandations de la CNIL ne vont pas dans ce sens.

Une représentante des parents d'élèves explique que certains établissements ont adopté ce système et que cela fonctionne bien.

Madame la Conseillère Principale d'Education s'interroge sur la conservation des données biométriques.

Madame la Principale conclut qu'en l'état actuel cela n'est pas envisageable.

Poids des cartables des élèves

Une représentante des parents d'élèves déplore que les livres numériques ne résolvent pas la problématique du poids des cartables.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation dit que les manuels scolaires ne sont pas systématiquement demandés.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des parents d'élèves déplorent cependant que les cahiers alourdissent énormément les cartables, pour des élèves qui sont en pleine croissance.

Madame la Principale demandera, lors de l'établissement de la liste des fournitures pour la rentrée suivante, que les enseignants soient particulièrement attentifs à cela : par exemple, que les cahiers demandés soient moins épais.

La multiplication des antennes au niveau des piliers du stade

Madame la Principale répond que cela ne relève pas de sa compétence. Elle conseille aux représentants des parents d'élèves de s'adresser à la municipalité de Saint Martin de Ré.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, explique que chacun peut saisir l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour demander un contrôle supplémentaire malgré l'agrément attribué à l'opérateur. Il engage la commune et Madame la Principale à demander ce contrôle supplémentaire qui est très simple et gratuit.

Une représentante des parents d'élèves explique que des enfants se plaignent de maux de tête particulièrement au stade, et que cette démarche serait intéressante.

Utilisation des adresses mail pour les représentants des parents d'élèves

Afin de faciliter la communication auprès des parents d'élèves, les représentants des parents d'élèves souhaitent savoir comment ils pourraient être des relais efficaces.

Monsieur le Principal Adjoint répond qu'il va se renseigner auprès de la cellule juridique du Rectorat, mais que cela est possible techniquement. Il adressera aux parents d'élèves les contacts de leurs représentants.

Communication des procès-verbaux

Les procès verbaux des Conseils d'Administration sont communiqués à tous les membres du Conseil d'Administration. Ils peuvent transmettre les informations si besoin.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation propose qu'ils soient publiés sur le site du collège pour faciliter la communication.

Madame la Principale répond qu'elle va se renseigner auprès du service juridique du Rectorat.

2° Questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

Installation des goélands dans l'enceinte de l'établissement : « Pour éviter l'installation de l'habituelle colonie de goélands au printemps, un aménagement des toitures est-il envisagé dès cet hiver ? »

Madame la Principale répond qu'un aménagement des toitures n'est pas envisagé cet hiver. Le technicien du Conseil Départemental 17 est informé de la problématique ainsi que les services de la DREAL. Elle ajoute qu'elle va relancer les services compétents afin de régler le problème dans les meilleurs délais.

Un représentant des parents d'élèves se demande pourquoi à l'aéroport il n'y a pas de souci. Ils demandent quelle solution utiliser.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, explique que parfois, des effaroucheurs sont nécessaires, sans savoir si cela est réellement utile. Il souhaiterait que la LPO soit plus conciliante quant à la stérilisation des œufs.

Le problème demeure pour la prochaine saison de nidification.

Demande de réouverture du parking interne de l'établissement aux personnels : « Suite à la fin de l'état d'urgence, est-il possible d'envisager la réouverture du grand parking et le stationnement des véhicules de l'ensemble du personnel ? »

Madame la Principale répond que le plan VIGIPIRATE renforcé est toujours d'actualité. Pour des questions de sécurité, il n'est pas possible d'envisager la réouverture du parking interne de l'établissement aux personnels.

Demande de report des rencontres parents et professeurs de décembre 2017 à janvier 2018 : « Pour limiter la surcharge de travail et le nombre de réunions de fin d'année 2017, le report d'une ou deux rencontres parents/professeurs est-il envisageable pour après les vacances de fin d'année ? »

Madame la Principale répond que le calendrier de ces réunions, établi par Monsieur le Principal Adjoint et elle-même fin août, répond au souci d'équilibrer les réunions sur le temps scolaire. Il y a 7 semaines entre les vacances d'Automne et les vacances de Noël et 5 semaines entre les vacances de Noël et les vacances d'Hiver : l'équipe de direction a veillé à ce que ces réunions soient réparties de façon équilibrée tout en tenant compte des autres réunions (Conseil d'Administration, Conseils de classe, Carrefour des Métiers, réunions d'orientation avec les parents et les proviseurs de lycée entre autres).

En outre, ce calendrier a été communiqué aux équipes le jour de la pré-rentrée, puis présenté à l'ensemble de la communauté éducative lors du premier Conseil d'Administration de l'année scolaire.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation explique que cette période est pour autant très chargée.

Monsieur le Principal Adjoint explique que pour alléger un peu cette période, la réunion avec les parents des élèves de 5^{ème} a été avancée, et que faire une réunion en janvier, c'est un peu tard pour les parents.

Madame la Conseillère Principale d'Education se demande si les réunions ne pourraient pas être avancées dans l'année. Par exemple, pour les classes des niveaux 5^{ème} et 4^{ème}, faire la réunion juste avant les vacances d'Automne. Les représentants des parents d'élèves n'y voient pas d'inconvénients. Cette proposition semble être faisable. Madame la Principale la prend en compte pour l'année prochaine.

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration que le Café Itinérant des Familles organise une conférence au collège Les Salières le vendredi 17 novembre 2017 à 20 heures (salle polyvalente).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 17.

Le Secrétaire :



B. BRONDEAU

La Présidente :



E. LONGEVILLE